



**Conseil d'Administration**

**Séance du 13 mars 2017**

**Délibération n°01-2017**

**Adoptant le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2016**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 ;

Vu le décret n° 2012-1541 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du Parc national du Mercantour ;

Vu le décret n°2017-244 du 27 février 2017 portant diverses dispositions relatives aux parcs nationaux et aux réserves naturelles ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Etablissement public du Parc national du Mercantour, modifié par l'arrêté ministériel du 30 janvier 2017 ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 2 novembre 2015 ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du 28 novembre 2016 présenté par le directeur ;

Sur proposition du président :

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :**

**Article unique** : adopte le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2016.

Cette délibération est adoptée à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

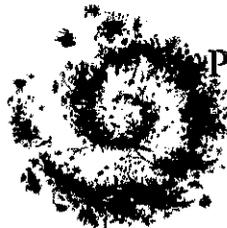
A Nice, le 13 mars 2017

Le président du conseil d'administration  
du Parc national du Mercantour

**Charles-Ange GINESY**

Le directeur  
du Parc national du Mercantour

**Christophe VIRET**



**Conseil d'Administration**

**Séance du 13 mars 2017**

**Délibération n°02-2017**

**Approuvant le compte financier 2016**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration et R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n°2012-1541 du 28 décembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 202 et 210 à 214 ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 ;

Vu le décret n° 2012-1541 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du Parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Etablissement public du Parc national du Mercantour, modifié par l'arrêté ministériel du 30 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la Charte du Parc national du Mercantour, complété par l'arrêté du 18 avril 2016 ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 2 novembre 2015 ;

Vu les rapports de l'agent comptable, de l'ordonnateur et leurs documents associés, notamment les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et du bilan, annexés à la présente délibération ;

Sur proposition du président :

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :**

**Article 1 :** décide d'approuver le compte financier 2016, dont les éléments d'exécution budgétaire sont arrêtés comme suit :

- consommation des ETPT sous plafond : 83,35 ETPT
- consommation des ETPT hors plafond : 2,51 ETPT
- total des autorisations d'engagement : 8 400 344,18 €

- total des crédits de paiement : 6 563 630,55 €
- solde budgétaire : - 745 342,18 €
- variation de trésorerie : + 903 421,50 €
- résultat patrimonial : - 559 391,69 €
- capacité d'autofinancement : + 71 444,29 €
- variation de fonds de roulement : + 118 504,49 €

**Article 2** : décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2016 à hauteur de 559 391,69€ euros au compte 119 « report à nouveau-débiteur ».

**Article 3** : émet des réserves en comptabilité générale, car les tableaux d'équilibre financier (EFE) et de variation et niveau de fonds de roulement, du besoin en fond de roulement et de trésorerie (SPE2) issus du nouveau système d'information comptable et financier AGE12 présentent des anomalies de traitement ayant une incidence sur la présentation de la variation de trésorerie et de la variation du besoin en fond de roulement.

Cette délibération est adoptée à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

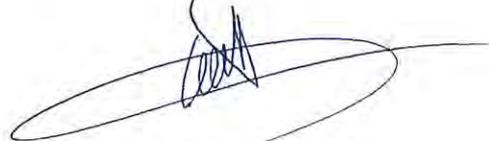
A Nice, le 13 mars 2017

Le président du conseil d'administration  
du Parc national du Mercantour



**Charles-Ange GINESY**

Le directeur  
du Parc national du Mercantour



**Christophe VIRET**

TABLEAU 1  
Autorisations d'emplois

Le président

Charles-Ange GINESY

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	77	2,8	79,8
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	84,3	2,8	87,1

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

Le directeur

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	PLAFOND ORGANISME						TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME		
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI			ETP	ETPT	masse salariale
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale			
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 1 + 2 + 3 )</b>	83,35	77	4 663 719	2,51	2,8	65 230	79,8	85,86	4 728 949
<b>1 - TITULAIRES</b>	61,33	62,4	3 820 748	0	0	0	62,4	61,33	3 820 748
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et <u>actes de gestion</u> , dont CAP, déconcentrés dans l'organisme)	47,06	44,9	2 801 174	0	0	0	44,9	47,06	2 801 174
* Titulaires organisme (corps propre)	14,27	17,5	1 019 574	0	0	0	17,5	14,27	1 019 574
- en fonction dans l'organisme :	14,27	17,5	1 019 574	0	0	0	17,5	14,27	1 019 574
. Titulaires État détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	14,27	17,5	1 019 574	0	0	0	17,5	14,27	1 019 574
. Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme- MAD sortantes remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>2 - NON TITULAIRES</b>	22,02	14,6	842 971	0,71	1	32 367	15,6	22,73	875 338
* Non titulaires de droit public	22,02	14,6	842 971	0,71	1	32 367	15,6	22,73	875 338
- en fonction dans l'organisme :	22,02	14,6	842 971	0,71	1	32 367	15,6	22,73	875 338
. Contractuels sous statut :	14,97	14,6	637 424	0,71	1	32 367	15,6	15,68	669 791
o CDI	7,65	6,1	275 411	0	0	0	6,1	7,65	275 411
o CDD	7,32	8,5	362 013	0,71	1	32 367	9,5	8,03	394 380
. Contractuels hors statut :	7,05	0	205 547	0	0	0	0	7,05	205 547
o CDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
o CDD	7,05	0	205 547	0	0	0	0	7,05	205 547
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois-et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Non titulaires de droit privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
o CDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
o CDD	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>				1,8	1,8	32 862	1,8	1,8	32 862
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 4 + 5 )</b>							0	0	102 457
<b>4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT</b>							0	0	69 116
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	0
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	69 116
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	0
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	0
<b>5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES</b>							0	0	33 341
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	0	0
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	0	33 341

Christophe VIRET

**TABLEAU 2**  
Autorisations budgétaires

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	DEPENSES						RECETTES								
	AE			CP			Montants			Montants					
	BI 2016	Dernier BR 2016	Variation BR/CF 2016	Compte financier 2016	BI 2016	Dernier BR 2016	Variation BR/CF 2016	Compte financier 2016	BI 2016	Dernier BR 2016	Variation BR/CF 2016	Compte financier 2016			
Personnel	4 990 000	5 022 307	-198 193	4 824 114	4 990 000	5 022 307	-198 193	4 824 114	6 277 662	6 710 224	-7 996	6 702 228			
dont contributions employeur au CAS Pension	971 331	971 331	-25 998	945 333	971 331	971 331	-25 998	945 333	6 267 662	6 067 662	-	6 067 662			
Fonctionnement	1 277 290	1 693 418	-210 011	1 483 406	997 662	1 369 543	-176 747	1 192 796	10 000	455 814	-3 896	455 118			
Intervention	250 000	651 231	-47 233	603 998	130 000	263 233	-69 584	224 649	151 000	356 393	250 352	606 745			
Investissement	100 000	1 628 277	-139 451	1 488 827	100 000	442 360	-120 288	322 072	130 000	266 610	-80 000	188 610			
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	6 617 290	8 995 233	-594 888	8 400 344	6 217 662	7 127 443	-563 812	6 563 631	6 428 662	7 066 617	242 356	7 308 973			
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>												<b>211 000</b>	<b>-</b>	<b>806 168</b>	<b>745 342</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>												<b>-</b>	<b>60 826</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Le directeur

Christophe VIRET

Le président

Charles-Ange GINESY





**TABLEAU 5**  
**Opérations pour compte de tiers**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1)	Crédit (c2)
GYPAETE 2012/2014	C 4...	Pour PNAM		
Qualification Offre Touristique MARQUES 2016/2020 / sur FNADT et CR PACA	C 4...	Pour PNE et PNV	2 895,00	2 895,00
Les Alpes de la mer vers l'UNESCO ALCOTRA Projet 262	C 4...	Pour PNAM / Parc Naturel Alpi Liguri		
Les parcs naturels s'engagent pour l'écotourisme	C 4...	Pour PNAM+CD06+CD05+PNRpr		
	C 4...	éAlpes d'Azur+Marguareis+PFGS		
<b>TOTAL</b>			<b>2 895,00</b>	<b>2 895,00</b>

*(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"*

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

Le directeur  
  
Christophe VIRET

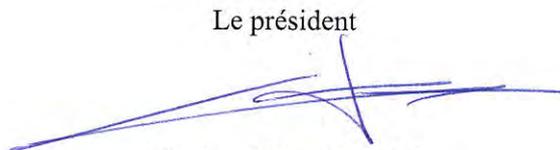
Le président  
  
Charles-Ange GINESY

TABLEAU 6  
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants				PRODUITS	Montants			
	BI 2016	Dernier BR 2016	Variation BR/CF 2016	Compte financier 2016		BI 2016	Dernier BR 2016	Variation BR/CF 2016	Compte financier 2016
Personnel	4 990 000	5 029 338	22 940	5 052 278	Subvention pour charges de service public	6 267 662	6 067 662	0	6 067 662
dont charges de pensions civiles	971 331	971 331	-13 749	957 582	Autres financements de l'Etat	50 000	620 347	-173 110	447 237
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 097 662	2 186 504	-160 644	2 025 860	Fiscalité affectée				
Reductions de titres ALCOTRA PFI tirés antérieurement à 2016		103 871,99 €	1 891	105 673	Autres subventions				
Valeur nette Comptable (Vente de ferme/leu Saint Sauveur)		71 288,13 €	0	71 288					
Provisions pour amortissements	100 000,00 €	345 666,84 €	7 913	348 580					
Provision pour risques sociaux (CET)		298 907,00 €	39 833	298 740					
Provision pour risques sociaux		42 327,19 €	0	42 327					
Intervention (le cas échéant)	130 000	293 233	-68 584	224 649	Autres produits	20 000	409 302	-180 806	228 496
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>6 317 662</b>	<b>7 509 074</b>	<b>-206 288</b>	<b>7 302 786</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>6 337 662</b>	<b>7 097 311</b>	<b>-353 916</b>	<b>6 743 395</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	20 000	0	0	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	411 763	147 628	559 392
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>6 337 662</b>	<b>7 509 074</b>	<b>-206 288</b>	<b>7 302 786</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>6 337 662</b>	<b>7 509 074</b>	<b>-206 288</b>	<b>7 302 786</b>

\* Il s'agit des trois catégories de comptes présentant les contributeurs employeurs au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants			
	BI 2016	Dernier BR 2016	Variation BR/CF 2016	Compte financier 2016
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	20 000	-411 763	-147 628	-559 392
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	100 000	641 801	47 747	689 548
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		172 648	-172 648	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		71 288	0	71 288
- produits de cession d'éléments d'actifs		130 000	0	130 000
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			0	
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>120 000</b>	<b>-1 322</b>	<b>72 766</b>	<b>71 444</b>

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants				RESSOURCES	Montants			
	BI 2016	Dernier BR 2016	Variation BR/CF 2016	Compte financier 2016		BI 2016	Dernier BR 2016	Variation BR/CF 2016	Compte financier 2016
Insuffisance d'autofinancement	0	1 322	0	0	Capacité d'autofinancement	120 000	0	72 766	71 444
Investissements	100 000	442 360	-118 995	323 366	Financement de l'Etat par l'Etat			0	0
Remboursement des dettes financières					Financement de l'Etat par des tiers autres que l'Etat			240 426	240 426
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>100 000</b>	<b>442 682</b>	<b>-118 995</b>	<b>323 366</b>	Autres ressources			130 000	130 000
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	20 000	0	562 187	118 504	Augmentation des dettes financières			0	0
					<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>120 000</b>	<b>0</b>	<b>443 192</b>	<b>441 870</b>
					Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0	443 682	0	0

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants			
	BI 2016	Dernier BR 2016	Variation BR/CF 2016	Compte financier 2016
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)				
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	20 000	-443 682	562 187	118 504
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	20 000	-443 682	562 187	-626 722
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	0	0	0	745 226
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT				4 215 883
Niveau final de la TRESORERIE				606 980
				3 606 902

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Le directeur

Christophe VIRET

Le président

Charles-Ange GINESY

Le directeur

Le président

TABLEAU 7  
Plan de trésorerie

Christophe VIRET

Charles-Ange GINESY

POUR INFORMATION DE L'ORGANISME DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	2 870 087	2 496 425	3 671 735	3 109 081	2 576 574	2 184 638	3 279 579	2 844 502	3 831 661	3 338 163	2 866 454	2 349 204	35 418 102
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
<b>Recettes budgétaires globalisées</b>													
Subvention pour charges de service public	0	1 650 294	20 150	44	8 697	1 568 551	159 078	1 674 790	197 829	6 930	6 787	1 409 080	6 702 228
Autres financements de l'Etat		1 566 915				1 566 915		1 566 915				1 366 917	6 067 662
Fiscalité affectée													0
Autres financements publics		83 379	20 150	44	8 697	656	29 078	107 375	191 829	930	2 192	19 487	455 118
Recettes propres					8 697	980	130 000	500	6 000	6 000	4 595	22 676	179 448
<b>Recettes budgétaires flechées</b>	1 508	9 939	2 615	2 253	3 659	19 509	51 509	1 509	11 619	109 432	41 636	351 559	606 745
Financements de l'Etat flechés									1 110				
Autres financements publics flechés	1 508	9 939	2 615	2 253	3 659	19 509	1 509	1 509	10 509	109 432	41 636	214 059	418 135
Recettes propres flechées													
<b>Opérations non budgétaires</b>													
Emprunts : encassements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts : encaissement en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en comptes de liers :	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- TVA encasée													
- Dispositifs d'intervention pour compte de liers : encassements													
- Autres encassements opérations non budgétaires													
<b>A. TOTAL</b>	<b>1 509</b>	<b>1 660 232</b>	<b>22 764</b>	<b>2 297</b>	<b>12 355</b>	<b>1 588 060</b>	<b>210 586</b>	<b>1 676 298</b>	<b>209 448</b>	<b>116 362</b>	<b>48 423</b>	<b>1 760 638</b>	<b>7 308 973</b>
<b>DECAISSEMENTS</b>													
<b>Dépenses liées à des recettes globalisées</b>													
Personnel	375 171	484 922	585 419	533 260	400 446	489 274	616 819	655 878	672 349	585 005	554 226	484 665	6 397 434
Fonctionnement	374 906	401 906	407 056	366 157	355 555	391 748	421 468	467 897	440 370	399 150	387 943	327 651	4 741 807
Intervention	265	78 016	103 356	89 337	44 891	81 798	191 409	154 000	147 078	112 000	52 300	54 458	1 108 907
Investissement		5 000	62 290	48 854	0	0	0	743	77 951	18 939	8 363	2 500	224 649
<b>Dépenses liées à des recettes flechées</b>													
Personnel	0	0	0	1 544	3 845	3 845	28 845	53 260	30 598	34 916	105 621	9 748	322 072
Fonctionnement				1 544	3 845	3 845	28 845	28 845	3 845	3 845	3 845	3 845	82 307
Intervention								24 415	26 753	19 220	7 602	5 900	83 890
Investissement													0
<b>Opérations non budgétaires</b>													
Emprunts : remboursements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts : décaissements en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en comptes de liers :	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- TVA décaissée													
- Dispositifs d'intervention pour compte de liers : décaissements													
- Autres décaissements opérations non budgétaires													
<b>B. TOTAL</b>	<b>375 171</b>	<b>484 922</b>	<b>585 419</b>	<b>534 804</b>	<b>404 291</b>	<b>493 119</b>	<b>645 664</b>	<b>689 138</b>	<b>702 847</b>	<b>588 070</b>	<b>565 673</b>	<b>494 413</b>	<b>6 563 631</b>
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-373 662	1 175 310	-562 665	-592 507	-391 936	1 094 941	-435 077	987 160	-493 498	-471 709	-517 250	1 266 225	745 342
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	<b>2 496 425</b>	<b>3 671 735</b>	<b>3 109 081</b>	<b>2 576 574</b>	<b>2 184 638</b>	<b>3 279 579</b>	<b>2 844 502</b>	<b>3 831 661</b>	<b>3 338 163</b>	<b>2 866 454</b>	<b>2 349 204</b>	<b>3 615 429</b>	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (1) ou (2)

**TABLEAU 8**  
**Opérations liées aux recettes fléchées**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Antérieures à 2016 non dénouées	Exécution 2016	Prévision 2017	Prévision Prévision 2018	Prévision 2019 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		657 127	1 025 543	646 343	690 816	3 019 830
<b>Recettes fléchées (b)</b>	<b>657 127</b>	<b>606 745</b>	<b>123 800</b>	<b>161 600</b>	<b>61 200</b>	<b>1 610 472</b>
Financements de l'État fléchés	160 000	188 610	80 000	80 000		508 610
Autres financements publics fléchés	497 127	418 135	43 800	81 600	61 200	1 101 862
Recettes propres fléchées		0				0
<b>Dépenses sur recettes fléchées CP (c)</b>	<b>0</b>	<b>238 329</b>	<b>503 000</b>	<b>117 127</b>	<b>0</b>	<b>858 456</b>
Personnel						
AE=CP		82 307	29 993			112 300
Fonctionnement						
AE		123 309	0			123 309
CP		83 890	333 007	97 127		514 024
Intervention						
AE						0
CP						0
Investissement						
AE						0
CP		72 132	140 000	20 000		232 132
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	<b>657 127</b>	<b>368 417</b>	<b>-379 200</b>	<b>44 473</b>	<b>61 200</b>	<b>752 016</b>

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

**Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.**

<b>Autofinancement des opérations fléchées (d)</b>						<b>0</b>
<b>Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)</b>						<b>0</b>

Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	657 127	1 025 543	646 343	690 816	752 016	3 771 846
--	---------	-----------	---------	---------	---------	-----------

Le directeur

Christophe VRET

Le président

Charles-Ange GINESY

**TABLEAU 8**  
**Résultat prévisionnel et tableau de financement agrégés**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel agrégé**

	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BI (n)	PRODUITS	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BI (n)
Personnel				Subventions de l'Etat			
				Ressources fiscales			
Fonctionnement autre que les charges de personnel <i>dont charges de pensions civiles*</i>				Autres subventions			
Intervention (le cas échéant)				Autres ressources			
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>				<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>			
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)				Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)			
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>				<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>			

**Tableau de financement prévisionnel agrégé**

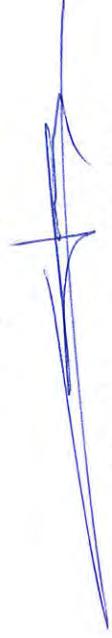
	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BI (n)	RESSOURCES	exécution (n-2)	estimation (n-1)	BI (n)
Insuffisance d'autofinancement				Capacité d'autofinancement			
Investissements				Subventions d'investissement de l'Etat			
				Autres subventions d'investissement et dotations			
				Autres ressources			
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>				<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>			
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)				PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)			

Le directeur



Christophe VIRET

Le président



Charles-Ange GINESY

**TABLEAU 9**  
Opérations pluriannuelles - exécution

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision		Exécution 2016						Prévision 2017 et suivantes	
		Coût total de l'opération	(1)	AE consommées les années antérieures à 2016	AE consommées en 2016	TOTAL des AE consommées (4) = (2) + (3)	CP consommés les années antérieures à 2016	CP consommés en 2016	TOTAL des CP consommés	Restes à payer	Solde à engager
			(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (4) - (7)	(9) = (1) - (4)	(10) = (1) - (7)
Rénovation du siège	Personnel										
	Fonctionnement										
	Intervention										
	Investissement	1 290 000	46 613	1 202 196	1 248 809	46 613	72 132	118 745	1 130 065	41 191	1 171 255
	<b>Rénovation du siège</b>	<b>1 290 000</b>	<b>46 613</b>	<b>1 202 196</b>	<b>1 248 809</b>	<b>46 613</b>	<b>72 132</b>	<b>118 745</b>	<b>1 130 065</b>	<b>41 191</b>	<b>1 171 255</b>
Alp Méditerr	Personnel	62 300	0	32 307	32 307	0	32 307	32 307	0	29 993	29 993
	Fonctionnement	141 700	0	42 870	42 870	0	3 820	3 820	39 050	98 830	137 880
	Intervention										
	Investissement										
	<b>Alp Méditerr</b>	<b>204 000</b>	<b>0</b>	<b>75 177</b>	<b>75 177</b>	<b>0</b>	<b>36 127</b>	<b>36 127</b>	<b>39 050</b>	<b>128 823</b>	<b>167 873</b>
Marques qualification (collaboration CRPACA/FOA)	Personnel										
	Fonctionnement	179 000	0	34 816	34 816	0	6 844	6 844	27 972	144 184	151 028
	Intervention										
	Investissement										
	<b>Marques qualification Touristique</b>	<b>179 000</b>	<b>0</b>	<b>34 816</b>	<b>34 816</b>	<b>0</b>	<b>6 844</b>	<b>6 844</b>	<b>27 972</b>	<b>144 184</b>	<b>151 028</b>
Gravures BEGO	Personnel										
	Fonctionnement	497 127	0	20 822	20 822	0	20 822	20 822	0	476 305	476 305
	Intervention										
	Investissement										
	<b>Gravures BEGO</b>	<b>497 127</b>	<b>0</b>	<b>20 822</b>	<b>20 822</b>	<b>0</b>	<b>20 822</b>	<b>20 822</b>	<b>0</b>	<b>476 305</b>	<b>476 305</b>
Op.2	Personnel										
	Fonctionnement										
	Intervention										
	Investissement										
	<b>Total Op.2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Ss total personnel</b>	<b>62 300</b>	<b>0</b>	<b>32 307</b>	<b>32 307</b>	<b>0</b>	<b>32 307</b>	<b>32 307</b>	<b>0</b>	<b>29 993</b>	<b>29 993</b>
	<b>Ss total fonctionnement</b>	<b>817 827</b>	<b>0</b>	<b>98 508</b>	<b>98 508</b>	<b>0</b>	<b>31 486</b>	<b>31 486</b>	<b>67 022</b>	<b>719 319</b>	<b>765 214</b>
	<b>Ss total intervention</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Ss total investissement	1 290 000	46 613	1 202 196	1 248 809	46 613	72 132	118 745	1 130 065	41 191	1 171 255
<b>TOTAL</b>	<b>2 170 127</b>	<b>46 613</b>	<b>1 333 011</b>	<b>1 379 624</b>	<b>46 613</b>	<b>135 924</b>	<b>182 537</b>	<b>1 197 087</b>	<b>790 503</b>	<b>1 966 462</b>

**B - Exécution des recettes**

Opération	Nature	Prévision	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
			Encaissements des années antérieures à 2016	Encaissement réalisés en 2016	
Op. 1	Financement de l'Etat*	(11)	(12)	(13)	(14) = (11) - (12) - (13)
	Autres financements publics**				
	Autres financements***				
	<b>Total Op.1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Op. 2	Financement de l'Etat*				
	Autres financements publics**				
	Autres financements***				
	<b>Total Op.2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Ss total financement de l'Etat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Ss total autres financements publics</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Ss total autres financements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés

\*\* Autres financements publics et autres financements publics fléchés

\*\*\* Recettes propres et recettes propres fléchés

Le directeur

Christophe VIRET

Le président

Charles-Ange GINESY

TABLEAU 9  
Opérations pluriannuelles - prévision

Les opérations fléchées étant en général pluriannuelles, il vous est demandé dans l'ideal de placer ces opérations en tête des tableaux ci-dessous, et dans tous les cas d'identifier les opérations pluriannuelles fléchées par une case de couleur mentionnant le renvoi au tableau 8 (cf Opération 1). Ceci permettra de mieux comprendre le contenu du tableau 8 qui agrège différents opérations.

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision N										Prévision N+1 et suivantes					
		Coût total de l'opération (1)	AE ouvertes les années antérieures à N (2)	AE consommées les années antérieures à N (3)	AE reprogrammées ou reportées en N* (4)	AE nouvelles ouvertes en N (5)	TOTAL des AE ouvertes en N (6) = (4) + (5)	CP ouverts les années antérieures à N (7)	CP consommés les années antérieures à N (8)	CP reprogrammés ou reportés en N* (9)	CP nouveaux ouverts en N (10)	TOTAL des CP ouverts en N (11) = (9) + (10)	AE prévues en N+1 (12)	AE prévues en N+2 (14)	CP prévues en N+2 (15)	AE prévues > N+2 (16)	CP prévues > N+2 (17)
Op. 1 Tableau 8	Personnel Fonctionnement Intervention Investissement Total Op.1																
Op. 2	Personnel Fonctionnement Intervention Investissement Total Op.2																
	Ss total fonctionnement																
	Ss total intervention																
	Ss total investissement																
	TOTAL																

\* A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistrée les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes	
		Prévisions de charges publiques (18)	Autres recettes (19)	Prévisions en N+1 (21)	Prévisions en N+2 et suivantes (23)
Op. 1	Financement de l'Etat* Autres financements publics Autres financements** Total Op.1				
Op. 2	Financement de l'Etat* Autres financements publics** Total Op.2				
	Ss total financement de l'Etat				
	Ss total autres financements publics				
	Ss total autres financements				
	TOTAL				

\* Subvention pour charges de services public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés

\*\* Autres financements publics et autres financements publics fléchés

\*\*\* Recettes propres et recettes propres fléchés

Le directeur

Le président




Christophe VIRET

Charles-Ange GINESY

**TABLEAU 10**  
**Synthèse budgétaire et comptable**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

		CF 2016		
<b>Niveaux initiaux</b>	<b>1</b>	Niveau initial de restes à payer (dernier BR 2016)	0	
	<b>2</b>	Niveau initial du fonds de roulement (dernier BR 2016)	4 097 378	
	<b>3</b>	Niveau initial du besoin en fonds de roulement (dernier BR 2016)	1 227 291	
	<b>4</b>	Niveau initial de la trésorerie (dernier BR 2016)	2 870 087	
	<b>4.a</b>	dont niveau initial de la trésorerie fléchée (dernier BR 2016)		
	<b>4.b</b>	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée (dernier BR 2016)	2 870 087	
<b>Flux de l'année</b>	<b>5</b>	Autorisations d'engagement	8 400 344	
	<b>6</b>	Résultat patrimonial	-559 392	
	<b>7</b>	Capacité d'autofinancement (CAF)	71 444	
	<b>8</b>	Variation du fonds de roulement	118 504	
	<b>9</b>	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	0	
	<b>10</b>	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	0
		Variation des stocks	+ / -	
		Charges sur créances irrécouvrables	-	
		Produits divers de gestion courante	+	
	<b>11</b>	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	0
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
	<b>12</b>	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	745 342	
<b>12.a</b>	Recettes budgétaires	7 308 973		
<b>12.b</b>	Crédits de paiement ouverts	6 563 631		
<b>13</b>	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	6 527		
<b>14</b>	Variation de la trésorerie = 12 - 13	738 815		
<b>14.a</b>	dont variation de la trésorerie fléchée	368 417		
<b>14.b</b>	dont variation de la trésorerie non fléchée	376 810		
<b>15</b>	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	6 527		
<b>16</b>	Variation des restes à payer	1 836 714		

**Niveaux  
finaux**

17	Niveau final de restes à payer	1 836 714
18	Niveau final du fonds de roulement	4 215 883
19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	606 980
20	Niveau final de la trésorerie	3 608 902
20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	368 417
20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	3 246 897

	Comptabilité budgétaire
	Comptabilité générale

Le directeur

Christophe VIRET

Le président

Charles-Ange GINESY

Opérations pluriannuelles

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Suivi par opération des autorisations d'engagements et des crédits de paiement

Années	Opérations	Montant de l'opération	Nature de la dépense	Montant de la dépense	AE ouvertes pour l'opération au titre des années antérieures	Nouveaux engagements de n (AE)			Engagements totaux de l'opération	Crédits de paiement (CP)			Opération soldée
						Engagements n	Engagements reportés <n	Engagements totaux de n		CP < n	CP n	CP totaux	
					(1)	(2)	(3)=(2)+(2)	(4)=(2)+(1)*	(5)	(6)=(5)+(5)	(7)=(1+2)-(5+5)	(7)=0	
Opérations n-2	Op. 1		Personnel Fonctionnement Intervention Investissement										
	Op. 2		Personnel Fonctionnement Intervention Investissement										
Sous-total n-2													
Opérations n-1	Op. 3		Personnel Fonctionnement Intervention Investissement										
	Op. 4		Personnel Fonctionnement Intervention Investissement										
Sous-total n-1													
Opérations n	Op. 5		Personnel Fonctionnement Intervention Investissement										
Sous-total n													
Total													

\* Le montant total des engagements peut être au plus égal au montant total de l'opération

Le directeur

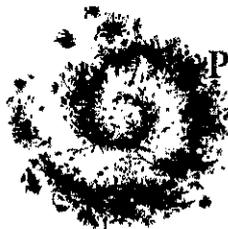


Christophe VIRET

Le président



Charles-Ange GINESY



**Conseil d'Administration**

**Séance du 13 mars 2017**

**Délibération n°03-2017**

**Autorisant la levée de prescription quadriennale pour le règlement des cotisations pensions civiles au conseil départemental de Seine-Saint-Denis au profit de Monsieur Alain FERCHAL**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 et suivants, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration et R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 portant dispositions relatives à la prescription quadriennale en matière de finances publiques, modifiée par le décret n°98-81 du 11 février 1998 ;

Vu le décret n°2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) ;

Vu le décret n°2017-244 du 27 février 2017 portant diverses dispositions relatives aux parcs nationaux et aux réserves naturelles ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Etablissement public du Parc national du Mercantour, modifié par l'arrêté ministériel du 30 janvier 2017 ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 2 novembre 2015 ;

Considérant que l'Etablissement public a la possibilité de s'acquitter de dettes pour les années antérieures à la date à laquelle la prescription quadriennale s'applique, sous réserve que la renonciation de la déchéance ait fait l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante ;

Considérant que le reversement des cotisations de Monsieur Alain FERCHAL, agent détaché, n'a pas été complètement effectué auprès du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, pour la période du 25 janvier 2010 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2012 ;

Considérant qu'il convient de régulariser la situation administrative de Monsieur Alain FERCHAL ;

Vu le rapport du directeur et sur proposition du président :

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :**

**Article 1:** approuve la levée de la prescription quadriennale afin de permettre le versement des cotisations CNRACL de Monsieur Alain FERCHAL, pour un montant de 2 016,37 euros, comme détaillé ci-après :

.../...

## TITRES EMIS POUR MONSIEUR ALAIN FERCHAL

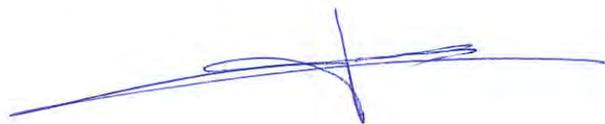
Objet	Montant TTC	Titre	Bd	Date
DETACHE CNRACL PP ALAIN FERCHAL JUILLET 2012	20,09 €	2016-39099	4657	03/11/2016
DETACHE CNRACL PO ALAIN FERCHAL JUILLET 2012	6,42 €	2016-39098	4657	03/11/2016
DETACHE CNRACL PO ALAIN FERCHAL 4EME TR2011	517,71 €	2016-39097	4657	03/11/2016
DETACHE CNRACL PO ALAIN FERCHAL 3EME TR2011	517,71 €	2016-39096	4657	03/11/2016
DETACHE CNRACL PO ALAIN FERCHAL 2EME TR2011	517,71 €	2016-39095	4657	03/11/2016
CNRACL du 01/04/2012 au 30/06/2012	436,73 €	T-33989		17/02/2017
<b>MONTANT TOTAL DES TITRES EMIS</b>	<b>2 016,37 €</b>			

**Article 2 :** autorise le directeur à régler toutes les pensions civiles au conseil départemental de Seine-Saint-Denis, pour les côtes prescrites.

Cette délibération est adoptée à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

A Nice, le 13 mars 2017

Le président du conseil d'administration  
du Parc national du Mercantour

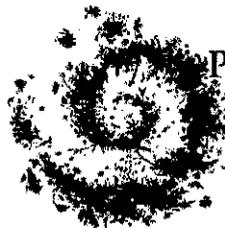


**Charles-Ange GINESY**

Le directeur  
du Parc national du Mercantour



**Christophe VIRET**



**Conseil d'Administration**

**Séance du 13 mars 2017**

**Délibération n°04-2017**

**Approuvant le Budget Rectificatif n°1 de l'exercice 2017**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8 et suivants, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration et R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 175, 176 et 177 ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 ;

Vu le décret n° 2012-1541 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du parc national du Mercantour ;

Vu le décret n°2017-244 du 27 février 2017 portant diverses dispositions relatives aux parcs nationaux et aux réserves naturelles ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Etablissement public du Parc national du Mercantour, modifié par l'arrêté ministériel du 30 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la Charte du Parc national du Mercantour, complété par l'arrêté du 18 avril 2016 ;

Vu les délibérations n°27-2016 du conseil d'administration du 28 novembre 2016 et n°03-2017 du conseil d'administration du 13 mars 2017 ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 2 novembre 2015 ;

Vu la note de l'ordonnateur et ses annexes et sur proposition du président :

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :**

**Article 1 :**

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 82,3 ETPT sous plafond et 3 ETPT hors plafond

- 8 272 445 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 5 180 000 € personnel
  - 1 873 437 € fonctionnement
  - 377 916 € intervention
  - 841 092 € investissement

- 8 685 050 € de crédits de paiement dont :
  - 5 180 000 € personnel
  - 1 837 931 € fonctionnement
  - 202 364 € intervention
  - 1 464 755 € investissement

➤ 6 934 164,45 € de prévisions de recettes

➤ - 1 750 885,49 € de solde budgétaire

## **Article 2 :**

Le conseil d'administration vote les prévisions budgétaires suivantes :

- - 2 118 226 € de variation de trésorerie
- - 725 588 € de résultat patrimonial
- - 389 420 € de capacité d'autofinancement
- - 1 854 175 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à 26 voix pour, ...0... voix contre, ...0... abstention(s)**

A Nice, le 13 mars 2017

Le président du conseil d'administration  
du Parc national du Mercantour



**Charles-Ange GINESY**

Le directeur  
du Parc national du Mercantour



**Christophe VIRET**

**TABEAU 1**  
**Autorisations d'emplois**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	76	3	79
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	82,3	2,8	85,1

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Tableau détaillé des emplois

	PLAFOND ORGANISME						TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME		
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI			ETPT	ETP	masse salariale
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale			
<b>EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME ( 1 + 2 + 3 )</b>	80,75	75,9	4 888 087	2,47	1,8	65 039	77,7	83,22	4 953 126
<b>1 - TITULAIRES</b>	64,12	64,1	4 192 828	0	0	0	64,1	64,12	4 192 828
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion, dont CAD, déconcentrés dans l'organisme)	48,64	48,6	2 901 053	0	0	0	48,6	48,64	2 901 053
* Titulaires organisme (corps propre)	15,48	15,5	1 291 775	0	0	0	15,5	15,48	1 291 775
- en fonction dans l'organisme :	15,48	15,5	1 291 775	0	0	0	15,5	15,48	1 291 775
* Titulaires État détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	15,48	15,5	1 291 775	0	0	0	15,5	15,48	1 291 775
* Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>2 - NON TITULAIRES</b>	16,63	11,8	695 259	0,67	0	29 993	11,8	17,3	725 252
* Non titulaires de droit public	16,63	11,8	695 259	0,67	0	29 993	11,8	17,3	725 252
- en fonction dans l'organisme :	16,63	11,8	695 259	0,67	0	29 993	11,8	17,3	725 252
* Contractuels sous statut :	16,63	11,8	695 259	0,67	0	29 993	11,8	17,3	725 252
* ODDI	5,02	4,1	181 815	0	0	0	4,1	5,02	181 815
* OCDD	11,61	7,7	513 444	0,67	0	29 993	7,7	12,28	543 437
* Contractuels hors statut :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* ODDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* OCDD	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Non titulaires de droit privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* ODDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* OCDD	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>				1,8	1,8	35 046	1,8	1,8	35 046
<b>EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 4 + 5 )</b>							1	1	40 750
<b>4 - EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ÉTAT</b>							1	1	40 750
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	0
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)				1	1	40 750	1	1	40 750
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	0
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'État)							0	0	0
<b>5 - EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR D'AUTRES COLLECTIVITÉS OU ORGANISMES</b>							0	0	0
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	0	0
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur						29 523	0	0	0

Le directeur

Christophe VIRET

Le président

Charles-Ange GINESY



TABLEAU 3  
Dépenses par destination - Recettes par origine

Les cases contenant des tirets sont complétées automatiquement par des formules.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)  
Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES										Total	
	Personnel		Fonctionnement		Intervention (re-cas échéant)			Investissement				
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)		CP (B)
1 Procédure et diffusion des connaissances sur le patrimoine du territoire	969 915,40	32 868,93	32 868,93	-	-	-	-	-	-	-	993 884,33	993 884,33
1-1 Acquisition de connaissances	730 295,70	32 868,93	32 868,93	-	-	-	-	-	-	-	763 164,63	763 164,63
1-2 Contribution à des programmes de recherche	144 137,31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	144 137,31	144 137,31
1-3 Contribution à des programmes de recherche	86 482,39	-	-	-	-	-	-	-	-	-	86 482,39	86 482,39
2 Protection et valorisation du territoire, patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel	1 071 029,83	628 777,37	541 450,37	-	-	-	-	-	-	-	1 612 480,20	1 612 480,20
2-1 Surveillance du territoire et restauration de population, d'espèces et de milieux	289 274,62	35 973,37	45 013,37	-	-	-	-	-	-	-	333 887,99	333 887,99
2-2 Activités de gestion et de restauration de patrimoines culturels et paysagers	72 068,66	592 804,00	496 437,00	-	-	-	-	-	-	-	664 872,66	664 872,66
2-3 Activités de gestion et de restauration de patrimoines culturels et paysagers	698 683,67	249 434,00	283 909,98	-	-	-	-	-	-	-	1 000 336,55	1 000 336,55
3 Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable	12 153,08	7 000,00	7 000,00	-	-	-	-	-	-	-	19 153,08	19 153,08
3-1 Agriculture	12 153,08	7 000,00	7 000,00	-	-	-	-	-	-	-	19 153,08	19 153,08
3-2 Sylviculture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3-3 Accompagnement des acteurs sur le tourisme, loisirs et accès à la nature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3-4 Accompagnement des acteurs sur la chasse et la pêche de loisir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3-5 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement cadre de vie et urbanisme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3-6 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoirs-faire artisanaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3-7 Pêche professionnelle en milieu marin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3-8 Accompagnement des acteurs sur la gestion de la ressource en eau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3-9 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et changements climatiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3-10 Autres actions de développement durable (déchets, APA, santé...)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs	33 632,04	13 030,00	13 030,00	-	-	-	-	-	-	-	46 662,04	46 662,04
4-1 Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs	33 632,04	13 030,00	13 030,00	-	-	-	-	-	-	-	46 662,04	46 662,04
4-2 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires - Public scolaire	969 915,40	71 596,29	78 034,29	-	-	-	-	-	-	-	1 041 451,69	1 041 451,69
4-3 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires - Tous publics	249 838,00	10 000,00	10 000,00	-	-	-	-	-	-	-	259 838,00	259 838,00
4-4 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public	278 665,47	10 341,74	10 341,74	-	-	-	-	-	-	-	289 007,21	289 007,21
4-5 Outils de communication de TEPPN	53 340,55	57 212,55	57 212,55	-	-	-	-	-	-	-	110 553,10	110 553,10
5 Piloter la politique du Parc national	192 183,08	55 676,83	62 611,05	-	-	-	-	-	-	-	254 794,13	254 794,13
5-1 Animation et évaluation de la charte	96 091,54	3 500,00	3 500,00	-	-	-	-	-	-	-	99 591,54	99 591,54
5-2 Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines	48 045,77	4 000,00	4 000,00	-	-	-	-	-	-	-	52 045,77	52 045,77
5-3 Contribution aux politiques européennes et internationales	48 045,77	4 000,00	4 000,00	-	-	-	-	-	-	-	52 045,77	52 045,77
6 Comité d'établissement public	1 298 292,62	816 983,00	838 957,34	-	-	-	-	-	-	-	2 137 280,62	2 137 280,62
6-1 Mission générale	1 298 292,62	816 983,00	838 957,34	-	-	-	-	-	-	-	2 137 280,62	2 137 280,62
6-2 Section financière	216 205,95	-	-	-	-	-	-	-	-	-	216 205,95	216 205,95
6-3 Fonctionnement général de l'établissement	438 825,88	818 983,00	838 957,34	-	-	-	-	-	-	-	1 257 766,22	1 257 766,22
6-4 Gestion des ressources humaines	563 383,20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	563 383,20	563 383,20
<b>TOTAL</b>	<b>5 180 000,00</b>	<b>1 873 436,62</b>	<b>1 837 930,86</b>	<b>202 364,00</b>	<b>377 916,00</b>	<b>841 092,10</b>	<b>1 464 755,08</b>	<b>1 287 305,50</b>	<b>1 287 305,50</b>	<b>8 272 444,62</b>	<b>8 635 949,94</b>	

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES						Total (C)
	Recettes globalisées			Recettes flechées			
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Financement de l'Etat flechées	Autres financements publics flechées	Recettes propres flechées	
Subvention Ministère écologie	6 567 561,00	-	-	80 000,00	-	-	6 647 561,00
DRAC	-	-	-	50 000,00	-	-	50 000,00
Redevances DSP	-	-	-	27 500,00	-	-	27 500,00
Régie	-	-	-	22 500,00	-	-	22 500,00
Remboursement CAE / OUI	-	-	-	-	11 314,00	-	11 314,00
GMF	-	-	-	-	3 000,00	-	3 000,00
ALCOIRA	-	-	-	-	172 289,45	-	172 289,45
<b>TOTAL</b>	<b>6 567 561,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>130 000,00</b>	<b>186 603,45</b>	<b>-</b>	<b>6 934 164,45</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B</b>							<b>1 769 885,49</b>

**TABLEAU 4**  
**Equilibre financier**

Les case contenant des tirets sont complétées automatiquement par des formules. Ce tableau est alimenté automatiquement par les différentes lignes du tableau 2 "autorisations budgétaires", tableau 5 "opérations pour compte de tiers" et tableau 8 "recettes flechées" qui sont donc à renseigner en premier lieu lors de l'élaboration finale du budget.

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

BESOINS				FINANCEMENTS				
	CF 2016	BI	Modif BR1	BR1 final	CF 2016	BI	Modif BR1	BR1 final
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	1 237 214	513 671	1 750 885	745 342	-	-	-
<i>dont Budget Principal</i>								
<i>dont Budget Annexe</i>								
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)								
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**			321985,19	321 985				
Autres décaissements non budgétaires (e1)			45355,75	45 356				
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	0	1 237 214,00	881 012,43	2 118 226,43	903 422			
ABONDEMENT de la trésorerie (II)=(2) - (1)	903 422,00					1 237 214		2 118 226
<i>dont Abondement de la trésorerie flechée (a)***</i>	3 000,00					657 317	630 511	1 287 828
<i>dont Abondement de la trésorerie non flechée (d)</i>	742 226,28					579 897		830 399
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>903 422,00</b>	<b>1 237 214,00</b>	<b>881 012,43</b>	<b>2 118 226</b>	<b>903 422</b>	<b>1 237 214</b>		<b>2 118 226</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

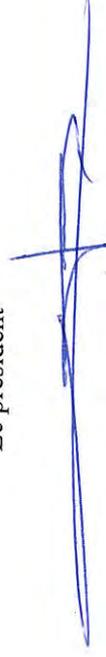
(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes flechées"

Le directeur



Christophe VIRET

Le président



Charles-Ange GINESY

**TABLEAU 5**  
Opérations pour compte de tiers

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1)	Crédit (c2)
PIT Tourisme Axe 5	C 4...		321 985,19	
	C 4...			
Opération 2	C 4...			
	C 4...			
Opération ...	C 4...			
	C 4...			
<b>TOTAL</b>			321 985,19	-

*(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"*

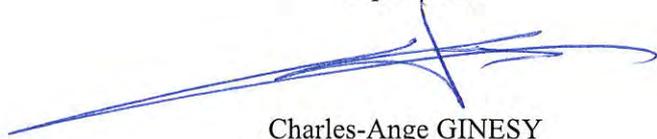
N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

Le directeur



Christophe VIRET

Le président



Charles-Ange GINESY

TABLEAU 6  
Situation patrimoniale

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants			PRODUITS			Montants		
	CF 2016	BI	Modif BR1	BR1 final	CF 2016	BI	Modif BR1	BR1 final	
Personnel	5 052 278	5 180 000		5 180 000	6 514 899	6 567 561		6 567 561	
<i>de la charge des prestations collectives*</i>		1 013 762		1 013 762				0	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 025 860	1 960 605	498 492	2 460 097				157 000	
<i>dont aménagement opération d'ordre</i>		340 666		340 666		50 000	107 000	0	
<i>dont passifs sociaux (opération d'ordre)</i>			281 500	281 500				0	
Intervention (le cas échéant)	224 649	110 000	92 364	202 364				106 314	
TOTAL DES CHARGES (1)	7 302 786	7 250 605	591 856	7 842 461	228 496	106 314	285 998	285 998	
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	0	0	0	6 743 395	6 725 875	392 998	7 116 873	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	7 302 786	7 250 605	591 856	7 842 461	559 392	526 730	198 858	725 588	
* Il s'agit d'écritures sous caligraphe de comptes présentant les contributions employeur au CAS Prévisions					7 302 786	7 250 605	591 856	7 842 461	

Le président

Charles-Ange GINESY

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants		
	CF 2016	BI	Modif BR1
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (4))	-559 392	-526 730	-198 858
+ solutions aux amortissements, dépréciations et provisions	689 548	340 666	281 500
+ reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			285 998
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	71 288		
+ produits de cession d'éléments d'actifs	130 000		
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	71 444	-186 064	-203 356

Le directeur

Christophe VIRET

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants			RESSOURCES			Montants		
	CF 2016	BI	Modif BR1	BR1 final	CF 2016	BI	Modif BR1	BR1 final	
Insuffisance d'autofinancement	0	186 064	203 356	389 420	71 444	0	0	0	
Investissements	323 366	1 049 950	109 805	1 464 755	240 426				
Remboursement des dettes financières	0	0	0	0	130 000				
TOTAL DES EMPLOIS (5)	323 366	1 236 014	313 161	1 854 175	441 870	0	0	0	
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)+(5)	118 504	0	0	0	0	1 236 014	313 161	1 854 175	

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants			Montants			
	CF 2016	BI	Modif BR1	BR1 final	CF 2016	BI	Modif BR1
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)					118 504	-1 236 014	-313 161
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)					-784 918	1 200	-313 161
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (9) ou PRELEVEMENT (10)*					903 422	-1 237 214	0
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT					4 215 883		
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT					442 374		
Niveau final de la TRESORERIE					3 773 509	1 465 633	
* Montant issu du tableau "Equilibre financier"							

TABLEAU 7  
Plan de trésorerie

Les cases contenant des tirets sont complétées automatiquement par des formules.

Christophe VIRET

Charles-Ange GINESY

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	3 773 509	3 150 467	4 419 923	3 266 982	2 592 651	3 485 649	2 711 881	1 951 259	1 188 267	2 160 232	1 394 201	705 352	30 800 373
Recettes budgétaires globalisées	9 071	1 646 293	8 000	1 500	1 644 190	3 460	5 000	5 000	1 648 157	2 000	-	1 644 890	6 617 561
Subvention pour charges de service public		1 641 891			1 641 890				1 641 890			1 641 890	6 567 561
Autres financements de l'Etat													-
Fiscalité affectée													-
Autres financements publics													-
Recettes propres	9 071	4 402	8 000	1 500	2 300	3 460	5 000	5 000	6 267	2 000	-	3 000	50 000
Recettes budgétaires fléchées	1 623	213 012	1 509	754	754	754	3 754	754	50 754	754	41 554	625	316 603
Financements de l'Etat fléchés		80 000							50 000				130 000
Autres financements publics fléchés	1 623	133 012	1 509	754	754	754	3 754	754	754	754	41 554	625	186 603
Recettes propres fléchées													-
<b>Opérations non budgétaires</b>													
Emprunts : encaissements en capital													-
Prêts : encaissement en capital													-
Dépôts et cautionnements													-
Opérations gérées en comptes de tiers :													-
- TVA encaissée													-
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													-
- Autres encaissements d'opérations non budgétaires													-
<b>A. TOTAL</b>	10 693	1 859 305	9 509	2 254	1 644 944	4 214	8 754	5 754	1 698 911	2 754	41 554	1 645 515	6 934 163
<b>DECAISSEMENTS</b>													
Dépenses liées à des recettes globalisées													
Personnel	611 102	572 732	682 468	616 178	681 539	697 575	679 057	679 106	680 385	643 406	660 255	679 025	7 882 829
Fonctionnement	396 135	414 378	459 948	411 901	423 906	417 406	418 406	426 906	428 406	428 906	426 005	425 213	5 077 516
Intervention	109 254	63 361	98 000	105 152	149 633	97 000	64 953	85 500	95 000	109 500	119 000	41 840	1 138 194
Investissement	40 641	10 025	25 000	15 000	21 000	15 000	10 698	10 000	30 000	10 000	15 000	-	202 364
Dépenses liées à des recettes fléchées	22 632	17 117	112 641	60 407	70 407	80 407	90 319	89 640	46 562	125 379	70 148	16 562	1 464 755
Personnel	6 685	6 685	6 685	5 407	5 407	5 407	30 319	29 640	1 562	1 562	1 562	1 562	102 484
Fonctionnement	15 947	10 432	105 956	55 000	65 000	75 000	60 000	60 000	45 000	123 817	68 586	15 000	699 737
Intervention													-
Investissement													-
<b>Opérations non budgétaires</b>													
Emprunts : remboursements en capital													-
Prêts : décaissements en capital													-
Dépôts et cautionnements													-
Opérations gérées en comptes de tiers :													-
- TVA décaissée													367 341
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													-
- Autres décaissements d'opérations non budgétaires													-
<b>B. TOTAL</b>	633 735	589 849	1 162 451	676 565	751 946	777 982	769 376	768 746	726 947	768 785	730 403	695 587	367 341
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-623 041	1 269 456	-1 152 942	-674 331	892 998	-773 768	-760 622	-762 992	971 964	-766 030	-688 849	949 929	9 052 391
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	3 150 467	4 419 923	3 266 982	2 592 651	3 485 649	2 711 881	1 951 259	1 188 267	2 160 232	1 394 201	705 352	1 655 281	118 238

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

Le directeur

Le président

**TABLEAU 8**  
Opérations liées aux recettes fléchées

Christophe VIRET

Charles-Ange GINESY

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Antérieures à 2017 non dénouées	2017	2018	2019	2020 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	1 606 369,00 €	1 606 369	318 541	431 554	514 780	514 780
<b>Recettes fléchées (b)</b>	<b>1 606 369,00 €</b>	<b>318 603,45 €</b>	<b>240 139,00 €</b>	<b>83 226,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 246 337,45 €</b>
Financements de l'État fléchés		130 000,00 €	80 000,00 €			210 000,00 €
Autres financements publics fléchés	476 304,00 €	186 603,45 €	160 139,00 €	83 226,00 €		906 272,45 €
Recettes propres fléchées	1 130 065,00 €					1 130 065,00 €
<b>Dépenses sur recettes fléchées CP (c)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 604 431,00 €</b>	<b>127 126,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 731 557,00 €</b>
Personnel						
AE=CP		102 484,00 €				102 484,00 €
Fonctionnement						
AE						0,00 €
CP		601 947,00 €	127 126,00 €			729 073,00 €
Intervention						
AE						0,00 €
CP						0,00 €
Investissement						
AE		41 283,00 €				41 283,00 €
CP		900 000,00 €				900 000,00 €
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	<b>1 606 369,00 €</b>	<b>-1 287 827,55 €</b>	<b>113 013,00 €</b>	<b>83 226,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>514 780,45 €</b>
Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)						

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)						
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)						0
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	1 606 369	318 541	431 554	514 780	514 780	514 780

**TABEAU 9**  
Opérations pluriannuelles - prévision

La opération fictive étant en général pluriannuelle, il vous est demandé d'insérer l'année de placement de ces opérations en tête des tableaux ci-dessous, et dans tous les cas d'identifier les opérations pluriannuelles fléchées par une case de couleur mentionnant le renvoi au Tableau 8 (cf Opération 1). Ceci permettra de mieux comprendre le contenu du Tableau 8 qui agrège différents opérations.

**POUR INFORMATION DE L'ORGANISME DÉLIBÉRANT**

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

**A. - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement**

Opération	Nature	Prévision 2017										Prévision N+1 et suivantes							
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11) = (9) + (10)	AE prévues en 2018 (12)	CP prévus en 2018 (13)	AE prévues en 2019 (14)	CP prévus en 2019 (15)	AE prévues > 2019 (16)	CP prévus > 2019 (17)	
Gravures BEGO	Personnel Fonctionnement Investissement		497 126	20 822	476 304	0	476 304	150 000	20 822	129 178	240 822	0	0	106 304	0	0	0	0	0
Rénovation du siège du PNM	Personnel Fonctionnement Investissement	1 290 000	1 248 809	41 191	1 290 000	0	1 290 000	324 063	118 745	185 305	716 556	500 000	271 255	0	0	0	0	0	
Ap-Méditerranéennes	Personnel Fonctionnement Investissement	62 300	32 307	29 993	98 830	0	98 830	32 307	32 307	130 000	70 000	0	271 255	0	0	0	0	0	
Ap-Méditerranéennes	Personnel Fonctionnement Investissement	141 700	42 870	98 830	98 830	0	98 830	64 653	3 820	133 027	4 953	0	271 255	0	0	0	0	0	
Ap-Méditerranéennes	Personnel Fonctionnement Investissement	204 000	75 177	98 830	98 830	0	98 830	97 000	36 127	133 027	34 846	0	271 255	0	0	0	0	0	
Gyp'Help 2014/2020	Personnel Fonctionnement Investissement	75 174	47 984	31 626	14 000	0	14 000	47 984	29 586	14 000	6 000	0	13 548	10 000	10 000	10 000	0	0	
Marques Tourisme	Personnel Fonctionnement Investissement	75 174	47 984	31 626	14 000	0	14 000	47 984	29 586	14 000	6 000	0	13 548	10 000	10 000	10 000	0	0	
Marques Tourisme	Personnel Fonctionnement Investissement	179 000	38 000	34 816	76 000	0	76 000	38 000	6 844	62 000	16 000	0	68 184	96 156	0	0	0	0	
Marques Tourisme	Personnel Fonctionnement Investissement	893 000	38 000	34 816	76 000	0	76 000	38 000	6 844	62 000	16 000	0	68 184	96 156	0	0	0	0	
Marques Tourisme	Personnel Fonctionnement Investissement	1 390 000	497 126	20 822	476 304	0	476 304	300 677	81 072	129 178	240 822	0	81 732	216 008	10 000	10 000	0	0	
Marques Tourisme	Personnel Fonctionnement Investissement	2 245 300	1 819 433	1 301 938	517 435	0	517 435	657 067	212 723	319 178	950 822	900 000	81 732	271 955	10 000	10 000	0	0	
TOTAL																			

\* A l'occasion du budget initial N, cette colonne englobe les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, la case échéancier présente avec le compte financier N-1, cette colonne englobe les éventuels reports en AE et en CP.

**B. - Prévisions de recettes**

Opération	Nature	Prévision 2017			Prévision 2018 et suivantes		
		Financements de l'opération (18)	Encaissements prévus en 2017 (19)	Encaissements prévus en 2017 (20)	Encaissements prévus en 2018 (21)	Encaissements prévus en 2019 (22)	Encaissements prévus > 2020 (23)
Gravures BEGO	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	497 126	497 126	0	0	0	0
Rénovation du Siège	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	497 126	497 126	80 000	80 000	0	0
Ap-Méditerranéennes	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	1 390 000	1 390 000	0	0	0	0
Ap-Méditerranéennes	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	204 000	204 000	0	0	0	0
Ap-Méditerranéennes	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	204 000	204 000	0	0	0	0
Gyp'Help	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	75 174	75 174	0	0	0	0
Marques Tourisme	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	179 000	179 000	0	0	0	0
Marques Tourisme	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	160 000	160 000	0	0	0	0
Marques Tourisme	Financement de l'Etat** Autres financements publics** Autres financements***	953 300	953 300	0	0	0	0
TOTAL		2 245 300	2 245 300	80 000	80 000	0	0

\*\* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affective, financements de l'Etat fléchés

\*\*\* Recettes propres et recettes propres fléchées

Le directeur

Christophe VRET

Le président

Charles-Ange GINESY

Le directeur

Le président

**TABLEAU 10**  
**Synthèse budgétaire et comptable**

Christophe VIRET

Charles-Ange GINESY

Les cases contenant grisées sont complétées automatiquement par des formules.

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

		BI 2017		
<b>Niveaux initiaux</b>	<b>1</b>	Niveau initial de restes à payer	1 836 714	
	<b>2</b>	Niveau initial du fonds de roulement	4 215 883	
	<b>3</b>	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	442 374	
	<b>4</b>	Niveau initial de la trésorerie	3 773 509	
	<b>4.a</b>	dont niveau initial de la trésorerie fléchée		
	<b>4.b</b>	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	3 773 509	
<b>Flux de l'année</b>	<b>5</b>	Autorisations d'engagement	8 272 445	
	<b>6</b>	Résultat patrimonial	-725 588	
	<b>7</b>	Capacité d'autofinancement (CAF)	-389 420	
	<b>8</b>	Variation du fonds de roulement	-1 854 175	
	<b>9</b>	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	0	
	<b>10</b>	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	0
		Variation des stocks	+ / -	
		Charges sur créances irrécouvrables	-	
		Produits divers de gestion courante	+	
	<b>11</b>	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	-103 289
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	-103 289
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
<b>12</b>	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-1 750 885	
	<b>12.a</b>	Recettes budgétaires		
	<b>12.b</b>	Crédits de paiement ouverts		
<b>13</b>	Pécage de flux de trésorerie des opérations de trésorerie non budgétaires		367 341	
<b>14</b>	Variation de la trésorerie = 12 - 13		-2 118 226	
	<b>14.a</b>	dont variation de la trésorerie fléchée	0	
	<b>14.b</b>	dont variation de la trésorerie non fléchée	0	
<b>15</b>	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		264 052	
<b>16</b>	Variation des restes à payer		-412 605	
<b>Niveaux finaux</b>	<b>17</b>	Niveau final de restes à payer	1 424 108	
	<b>18</b>	Niveau final du fonds de roulement	2 361 708	
	<b>19</b>	Niveau final du besoin en fonds de roulement	706 425	
	<b>20</b>	Niveau final de la trésorerie	1 655 282	
		<b>20.a</b>	dont niveau final de la trésorerie fléchée	0
	<b>20.b</b>	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	3 773 509	

Comptabilité budgétaire



**Conseil d'Administration**

**Séance du 13 mars 2017**

**Délibération n°05-2017**

**Approuvant le rapport d'activité 2016 du Parc national du Mercantour**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, L.331-2 et suivants relatifs à la charte et à sa mise en œuvre et R.331-34 relatif au rapport d'activité ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 ;

Vu le décret n° 2012-1541 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du Parc national du Mercantour ;

Vu le décret n°2017-244 du 27 février 2017 portant diverses dispositions relatives aux parcs nationaux et aux réserves naturelles ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Etablissement public du Parc national du Mercantour, modifié par l'arrêté ministériel du 30 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la Charte du Parc national du Mercantour, complété par l'arrêté du 18 avril 2016 ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 2 novembre 2015 ;

Vu le projet de rapport d'activité 2016 présenté et le rapport du directeur ;

Sur proposition du président :

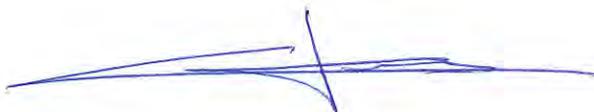
**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :**

**Article 1** : approuve le rapport d'activité 2016 de l'Etablissement public du Parc national du Mercantour.

Cette délibération est adoptée à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

A Nice, le 13 mars 2017

Le président du conseil d'administration  
du Parc national du Mercantour

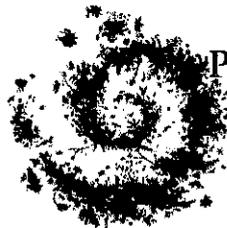


**Charles-Ange GINESY**

Le directeur  
du Parc national du Mercantour



**Christophe VIRET**



**Conseil d'Administration**

**Séance du 13 mars 2017**

**Délibération n°06-2017**

**portant attribution de la concession de service public pour la mise en place d'un service de guidage et de découverte du site des gravures rupestres du Mont-Bégo avec accès en transport motorisé**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration et R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n°2017-244 du 27 février 2017 portant diverses dispositions relatives aux parcs nationaux et aux réserves naturelles ;

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Etablissement public du Parc national du Mercantour, modifié par l'arrêté ministériel du 30 janvier 2017 ;

Vu la délibération n°24-2012 du conseil d'administration du 27 juin 2012 approuvant l'accompagnement des visiteurs et leur transport en véhicules motorisés vers les sites de gravures rupestres des vallées des Merveilles et de Fontanalbe ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 2 novembre 2015 ;

Vu les avis rendus par la commission « délégation service public » de l'Etablissement public ;

Considérant les offres reçues et après négociations ;

Vu le rapport du directeur et sur proposition du président :

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :**

**Article 1 :** attribue la concession de service public pour la mise en place d'un service de guidage et de découverte du site des gravures rupestres du Mont-Bégo avec accès en transport motorisé, au syndicat local des accompagnateurs 4x4 des Merveilles (SLAM).

**Article 2** : valide les termes du contrat présenté.

**Article 2** : autorise le directeur à signer ledit contrat de concession de service public.

Cette délibération est adoptée à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

A Nice, le 13 mars 2017

Le président du conseil d'administration  
du Parc national du Mercantour



**Charles-Ange GINESY**

Le directeur  
du Parc national du Mercantour



**Christophe VIRET**



**Conseil d'Administration**

**Séance du 13 mars 2017**

**Délibération n°07-2017**

**portant attribution de la concession de service public pour la mise en œuvre de  
visites guidées du site des gravures rupestres du Mont-Bégo**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration et R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n°2017-244 du 27 février 2017 portant diverses dispositions relatives aux parcs nationaux et aux réserves naturelles ;

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Etablissement public du Parc national du Mercantour, modifié par l'arrêté ministériel du 30 janvier 2017 ;

Vu la délibération n°25-2012 du conseil d'administration du 27 juin 2012 approuvant la mise en place de visites guidées des Merveilles ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 2 novembre 2015 ;

Vu les avis rendus par la commission « délégation service public » de l'Etablissement public ;

Considérant les offres reçues et après négociations ;

Vu le rapport du directeur et sur proposition du président :

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :**

**Article 1** : attribue la concession de service public pour la mise en œuvre de visites guidées du site des gravures rupestres du Mont-Bégo, au syndicat local des Merveilles, gravures et découverte (MGD).

**Article 2** : valide les termes du contrat présenté.

**Article 2** : autorise le directeur à signer ledit contrat de concession de service public.

Cette délibération est adoptée à 26.. voix pour, 0... voix contre, 0... abstention(s)

A Nice, le 13 mars 2017

Le président du conseil d'administration  
du Parc national du Mercantour

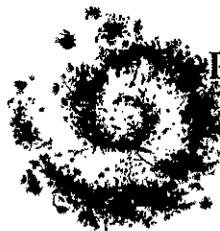


**Charles-Ange GINESY**

Le directeur  
du Parc national du Mercantour



**Christophe VIRET**



**Conseil d'Administration**

**Séance du 13 mars 2017**

**Délibération n°08-2017**

**Autorisant le directeur à signer le marché public de mise à disposition de personnels intérimaires**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 et suivants, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration et R331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu les dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 ;

Vu le décret n°2017-244 du 27 février 2017 portant diverses dispositions relatives aux parcs nationaux et aux réserves naturelles ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Etablissement public du Parc national du Mercantour, modifié par l'arrêté ministériel du 30 janvier 2017 ;

Vu la délibération n°30-2015 du Conseil d'administration du 2 novembre 2015 fixant le montant des contrats, conventions et marchés au-delà duquel il délibère ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 2 novembre 2015 ;

Considérant que ce marché a fait l'objet d'une publicité en date du 24 janvier 2017, sur les supports suivants : BOAMP et Journal officiel de l'Union européenne, avec une date limite de remise des offres fixée au 1<sup>er</sup> mars 2017, à 16 heures ;

Considérant qu'une offre a été remise dans les délais, que cette offre est en cours d'analyse et que sous réserve de légères précisions à apporter par le soumissionnaire en matière de références passées, de modalités de facturation et de présentation des données financières, elle présente les conditions suffisantes pour que le marché soit attribué à ce candidat ;

Considérant que le montant de cette prestation de mise à disposition de personnels intérimaires a été estimée à 110 000 euros par an ;

Considérant que les délais de l'analyse des offres et d'achèvement de la procédure de passation ne permettraient pas de repousser la délibération des administrateurs à une prochaine séance du conseil d'administration, afin de notifier le marché et de recruter les personnels saisonniers dans les délais ;

Vu le rapport du directeur et sur proposition du président :

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :**

**Article 1 :** attribue le marché au groupement Isa Interim/Best Interim, sous réserve que les réponses à apporter aux précisions demandées ne soient pas de nature à remettre en cause les caractéristiques substantielles de l'offre remise.

**Article 2 :** autorise le directeur à notifier le marché de mise à disposition de personnels intérimaires et signer l'acte d'engagement ainsi que tous les documents se rapportant audit marché, pour les montants nécessaires à la bonne continuité du service public et de l'activité de l'établissement.

**Cette délibération est adoptée à 26.. voix pour, ...0... voix contre, ...0.... abstention(s)**

A Nice, le 13 mars 2017

Le président du Conseil d'administration  
du Parc national du Mercantour

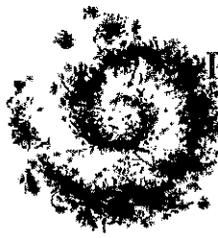
A blue ink signature consisting of a long horizontal stroke with a vertical crossbar and a short diagonal stroke at the end.

**Charles-Ange GINESY**

Le directeur  
du Parc national du Mercantour

A blue ink signature with a large, sweeping loop at the top and a horizontal base.

**Christophe VIRET**



**Conseil d'Administration**

**Séance du 13 mars 2017**

**Délibération n°09-2017**

**Approuvant la convention d'application de la charte  
avec la commune d'Allos**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement et L.331-2 et suivants relatifs à la charte et à sa mise en œuvre ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 ;

Vu le décret n° 2012-1541 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du parc national du Mercantour ;

Vu le décret n°2017-244 du 27 février 2017 portant diverses dispositions relatives aux parcs nationaux et aux réserves naturelles ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Etablissement public du Parc national du Mercantour, modifié par l'arrêté ministériel du 30 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la Charte du Parc national du Mercantour, complété par l'arrêté du 18 avril 2016 ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 2 novembre 2015 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Allos approuvant le projet de charte du Parc national du Mercantour en date du 10 avril 2013 ;

Vu la délibération du Conseil municipal d'Allos approuvant le projet de convention d'application, en date du 2 février 2017 ;

Vu le projet de convention d'application présenté et le rapport du directeur ;

Sur proposition du président :

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration du Parc national du Mercantour :**

**Article 1 :** approuve le projet de convention d'application de la charte établi entre la commune d'Allos et le Parc national du Mercantour.

**Article 2** : autorise le président et le directeur à finaliser le projet et à signer la convention d'application.

Cette délibération est adoptée à 26... voix pour, ...0... voix contre, ...0... abstention(s)

A Nice, le 13 mars 2017

Le président du conseil d'administration  
du Parc national du Mercantour

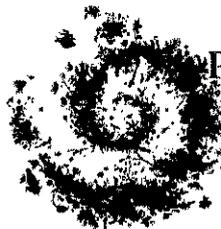


**Charles-Ange GINESY**

Le directeur  
du Parc national du Mercantour



**Christophe VIRET**



**Conseil d'Administration**

**Séance du 13 mars 2017**

**Délibération n°10-2017**

**Portant approbation des demandes de subventions au titre de l'exercice 2017**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-9 et suivants, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration et R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment ses articles 175, 176 et 177 ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 ;

Vu le décret n°2017-244 du 27 février 2017 portant diverses dispositions relatives aux parcs nationaux et aux réserves naturelles ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Etablissement public du Parc national du Mercantour, modifié par l'arrêté ministériel du 30 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du Parc national du Mercantour, complété par l'arrêté du 18 avril 2016 ;

Vu la délibération n°28-2016 du conseil d'administration du 28 novembre 2016 portant approbation des nouvelles règles d'attribution des subventions de l'Etablissement public aux communes adhérentes ;

Vu la délibération n°03-2017 du conseil municipal de Roubion du 14 janvier 2017 relative à la rétrocession de la dotation de la commune au Parc national du Mercantour ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 2 novembre 2015 ;

Vu les demandes des communes adhérentes et des associations reçues au siège de l'Etablissement public au titre de l'exercice 2017, certaines sollicitant la mobilisation des dotations des exercices suivants ;

Vu le rapport du directeur et sur proposition du président :

.../...

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :**

**Article 1 :** entérine la décision du conseil d'administration du 28 novembre 2016 d'attribuer, aux communes adhérentes, 30 517,73 euros au titre de l'exercice 2017 (mobilisations anticipées des dotations 2017, montants compris dans le plafond annuel des dotations), pour des projets pluriannuels, comme indiqué dans le tableau n°1 annexé à la présente délibération.

**Article 2 :** approuve les subventions aux communes adhérentes, au titre de l'exercice 2017 et comprises dans le plafond annuel des dotations, pour un montant de 23 013,80 euros, comme indiqué dans le tableau n°2 annexé à la présente délibération.

Le conseil d'administration prend acte que la demande présentée par la commune d'Allos concerne un projet pluriannuel et que cette dernière sollicite ainsi la mobilisation de sa dotation 2018.

**Article 3 :** valide l'utilisation par le Parc national du Mercantour d'un montant de 9 415,80 euros, en lieu et place d'une subvention à la commune de Roubion afin de financer la quatrième campagne de fouilles archéologiques de la Tournerie.

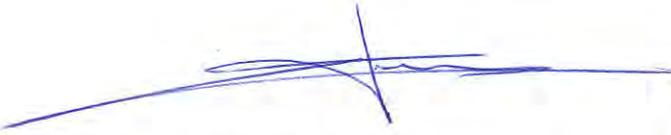
**Article 4 :** approuve les subventions aux associations, au titre de l'exercice 2017, entrant dans le plafond annuel de dotations aux tiers, pour un montant de 24 540 euros, comme indiqué dans le tableau n°3.

Cette délibération est adoptée à 26... voix pour, ...0... voix contre, ...0... abstention(s)

A Nice, le 13 mars 2017

Le président du conseil d'administration  
du Parc national du Mercantour

Le directeur  
du Parc national du Mercantour



Charles-Ange GINESY



Christophe VIRET

## Tableau n°1

Conseil d'administration du 28 novembre 2016 - Tableau récapitulatif des demandes de subvention des communes attribuées au titre de 2017 (mobilisation anticipée des dotations)							
Demandeur	Thématique	Intitulé	montant maximum de la dotation annuelle 2017	Montant du projet	Part PNM 2016 (dotation + subvention exceptionnelle)	Part PNM 2017	Autres Financements publics
Saint-Martin-Vésubie	Valorisation du patrimoine culturel	Restauration de la toiture du bâtiment des Erps	12 539,44 €	28 600,00 €	9 525,08 €	4 774,92 €	non
La-Bollène-Vésubie	Accueil du public, pédagogie, information	Création d'espaces muséographiques dans l'ancien moulin et l'appartement Biscroma	7 218,01 €	103 000,00 €	10 632,13 €	4 367,87 €	oui
Valdeblore	Protection et gestion des milieux naturels dont soutien aux activités agricoles compatibles	Réhabilitation du canal d'irrigation de Brière	12 106,81 €	97 795,45 €	9 965,52 €	2 140,48 €	oui
Val d'Oronaye	Développement économique (tourisme)	Rénovation du gîte communal GTA avec requalification énergétique, intégration architecturale du bâtiment et adaptation de l'hébergement dans la perspective de l'obtention de la marque « Esprit Parc national »	10 397,02 €	174 000,00 €	14 939,23 €	5 060,77 €	oui
Belvédère	Accueil du public, pédagogie, information	Création d'une salle d'exposition	11 604,95 €	25 000,00 €	12 028,31 €	471,69 €	non
Belvédère	Accueil du public, pédagogie, information	Confortement d'un itinéraire en boucle en haute Gordolasque **		20 000,00 €	7 568,00 €	8 432,00 €	non
Entraunes	Développement économique (tourisme)	Aménagement d'une salle d'exposition communale sur le thème des Bornes Frontières-mise en valeur de l'expo PNM	14 899,91 €	20 000,00 €	4 730,00 €	5 270,00 €	non
Total				468 395,45 €	69 388,27 €	30 517,73 €	

## Tableau n°2

Conseil d'administration du 13 mars 2017 - Tableau récapitulatif des demandes de subvention des communes – s'inscrivant dans le plafond de dotation des communes (225 000 €) avec la possibilité d'une mobilisation pluriannuelle de leurs dotations							
Demandeur	Thématique	Intitulé	montant maximum de la dotation annuelle (base de 2016)	Montant du projet	Part PNM 2017	Part PNM 2018	Autres Financements publics
La Bollène-Vésubie	Accueil du public, pédagogie, information	Réalisation d'un atlas de la biodiversité communale – phase 1	7 218,01 € avec un solde de 2850,14 €	3 562,50 €	2 850,00 €	sans objet	non
Roubion	Valorisation du patrimoine naturel et/ou culturel	4ème campagne de fouilles archéologiques sur le site de Roubion-La Tournerie / Rétrocession de la subvention au PNM	9 415,80 €	90 000,00 €	9 415,80 €	sans objet	oui
Allos	Valorisation du patrimoine culturel et/ou naturel	Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du refuge d'Allos	10 748,33 €	91 800,00 €	10 748,00 €	10 748,00 €	oui
Total				185 362,50 €	23 013,80 €	10 748,00 €	

### Tableau n°3

Conseil d'administration du 13 mars 2017 : Demandes s'inscrivant dans le plafond de dotation des tiers

Demandeur	Thématique	Intitulé	Montant du projet	Part PNM	Autres Financements publics
GEIQ	Agropastoralisme	Poursuite de la mise en œuvre d'un GEIQ pastoralisme	196 448,00 €	10 000,00 €	oui
SNAM 06	Accueil du public, pédagogie, information	L'école à la montagne	4 040,00 €	1 540,00 €	oui
Association du comité de jumelage de Saint-Martin-Vésubie	Valorisation du patrimoine culturel	Cours d'italien destiné aux membres de l'association	2 000,00 €	500,00 €	oui
SLAM	Valorisation du patrimoine culturel et/ou naturel	Expérimentation mise en place de mobilité douce / véhicules électriques sur le site des Merveilles	16 000,00 €	4 000,00 €* 4 000,00 €	non
Neige et Merveilles	Valorisation du patrimoine naturel et/ou culturel	Etude pour la valorisation du patrimoine minier	22 760,00 €	6 500,00 €	oui
Mountain Wilderness	Amélioration paysagère	Enlèvement d'installations obsolètes	2 500,00 €	2 000,00 €	non
<b>TOTAL</b>			<b>243 748,00 €</b>	<b>24 540,00 €</b>	

\* montant fixe garanti par le PNM pour la location à titre expérimental d'un ou deux véhicules (8000€ - 16000€) - dossier de cofinancement EDF en cours